

Après les fusions chez les opérateurs :
une autre feuille de route pour le Très haut débit ?

Table ronde 1

Après les fusions chez les opérateurs : une autre feuille de route pour le Très haut débit ?

- Olivier HENRARD, Secrétaire général - SFR
- Jérôme YOMTOV, Directeur général délégué - Numericable
- Maxime LOMBARDINI, Directeur général - Iliad / Free
- Didier CASAS, Secrétaire général - Bouygues Telecom
- Pierre LOUETTE, Directeur général adjoint - Orange

Animation : Patrick VUITTON, Délégué général de l'AVICCA



(...)

Patrick VUITTON

Nous enchaînons avec Maxime LOMBARDINI. Le Ministre qui doit intervenir à notre colloque en début d'après-midi évoque des projets de mariage... Y a-t-il une taille critique pour être opérateur en France, sachant que c'est le plus petit qui a mangé un des plus gros ? Et comment voyez-vous cette nouvelle phase qui s'ouvre par rapport au Très haut débit, puisque nous avons l'impression que la bataille du très haut débit est franchement lancée ?

Maxime LOMBARDINI, Directeur général - Iliad / Free

Tout d'abord, pour rappeler où nous en sommes, nous avons couvert une bonne partie de la zone dite très dense en fibre FTTH, donc de la vraie fibre, et nous sommes co-investisseurs de manière quasi systématique sur la zone moins dense des déploiements d'Orange pour le moment, et très probablement de SFR sur la zone AMII quand ses déploiements vont prendre de l'ampleur. C'est-à-dire que sur la zone moins dense, nous avons signé des engagements pour pratiquement 5 millions de lignes en cours de déploiement par Orange. Ce sont des engagements en centaines de millions d'euros et notre implication dans la fibre est plus vive que jamais.

La réalité, 7 ans après le lancement des projets chez les uns et les autres, c'est que le déploiement du FTTH prend tout de même plus de temps que prévu. Si l'on reprend les prévisions de l'époque, nous en sommes tous assez loin finalement. Le nombre d'abonnés effectivement raccordés, ou le nombre de logements éligibles, est beaucoup plus faible qu'anticipé, pour une bonne et simple raison : les travaux sont compliqués, et l'appétit est là mais n'est pas non plus débordant. Quand un immeuble est éligible, on s'aperçoit qu'il y a une forme de contagion positive et que les logements, les uns après les autres, souhaitent basculer à la fibre. Mais quand les logements ne sont pas éligibles, nous n'avons pas des émeutes devant les boutiques !

J'aimerais tout de même revenir sur les propos précédents : l'ADSL, « technologie obsolète ». Le câble est en quasi monopole sur le Très haut débit sur les 6 ou 7 dernières années puisque le FTTH n'était pas encore vraiment disponible, et il a réussi à faire une remarquable stabilité de sa base ! Si l'on ne tient pas compte des abonnés pris par la marque Bouygues Telecom, je pense que Numericable a le même nombre d'abonnés aujourd'hui qu'il y a 5 ans... Donc pour un produit incontournable qui vient périmer un ADSL obsolète, la performance est assez remarquable. Je vous engage également à regarder le taux de *churn*, qui est maintenant public puisque la société est cotée : le taux de désabonnement de Numericable est pratiquement à 20%, à son plus haut historique, je pense, sur les dernières années.

Il faut donc relativiser un peu le « retour merveilleux du câble » qui demande à être confirmé sur plusieurs points - ceux que j'ai évoqué - mais également sur le débit. Si nous sommes tous engagés dans ce projet FTTH, c'est qu'il y a un « H » au bout, qui veut dire « fibre jusqu'à la maison », au domicile. Je pense qu'il est important que les pouvoirs publics - ministère de la consommation, DGCCRF - qui se sont beaucoup préoccupés du débit du VDSL dans l'arrêté « débits », se préoccupent maintenant de traiter également du câble. On sait que la voie de retour du câble est très faible, et l'on sait également que, quand le réseau est chargé, il est probablement moins performant que quand il ne l'est pas comme aujourd'hui. Il est donc important que le consommateur sache ce qu'il achète et que le retour en grâce du câble se fasse sur des termes objectifs afin que l'on sache bien ce que chaque réseau apporte.

Sur le cadre général, je reviens à la fibre. C'est une bonne nouvelle que SFR confirme ses engagements sur les 2 millions 300 000 lignes, puisque ce cadre réglementaire du déploiement FTTH en zone moins dense en co-investissement est vraiment un cadre intelligent. Il permet d'avoir un seul réseau sur une grande partie du territoire, avec une contribution de chacun au financement, et un maintien de la concurrence et de l'innovation. Il est important de solidifier ce cadre puisque, aujourd'hui, les contrats en zones moins dense que nous avons signés avec Orange ne sont pas d'une solidité absolue, c'est-à-dire que les tarifs peuvent changer, les durées de copropriété sont incertaines... Un peu comme dans un contrat dans le cadre de l'ADSL qui, lui, se situe dans une régulation asymétrique solide. Orange peut à tout moment modifier les termes contractuels, ce qu'ils ont déjà fait plusieurs fois en instituant notamment un droit de suite très coûteux sur l'horizontal palier. Donc, si l'on s'engage de manière volontaire et massive sur ce déploiement, il faut que nous ayons un cadre tranquillisant pour les investisseurs. Cela vaut vis-à-

vis d'Orange, demain de SFR et, naturellement, dans les engagements que nous pourrions prendre avec les RIP, il faut que nous ayons le même genre de cadre - sur les aspects tarifaires, de propriété, commerciaux - beaucoup plus solide qu'il n'est aujourd'hui.

Sur les positions des uns et des autres, il faudra également être attentif. On sait que dans les phases où les réseaux s'installent, l'opérateur historique a toujours un certain avantage. Il faudra donc veiller à ce qu'Orange ne reconstitue pas une position dominante ou du moins qu'il n'en abuse pas, notamment sur la zone moins dense où, en étant le déployeur et en étant présent sur la zone probablement deux ans avant les alternatifs, il a une capacité à prendre des positions commercialement très agressives. Sur les zones moins denses, on sait que les coûts de déploiement sont élevés, donc il est important que l'on puisse effectivement y mettre des abonnés et qu'on ne soit pas seulement co-investisseur d'un réseau qu'on n'arriverait pas à remplir parce que le nettoyage aurait déjà été fait avant.

Le point qui, je pense, sera assez largement traité dans le cadre de l'instruction de l'acquisition de SFR par Numericable par l'Autorité de la Concurrence et au travers des avis de l'ARCEP, c'est qu'il y ait un alignement du régime du câble sur celui des autres réseaux. La liste est en effet assez longue des petits privilèges soit tacites, soit exprès, dont bénéficie ce réseau qui, jusque-là, n'était pas très dynamique, donc cela ne dérangeait personne. Si cela devient un acteur puissant, comme c'est le cas semble-t-il, il faudrait que sur la TVA, sur la contribution au COSIP, sur la taxe IFER, sur les modalités de retour des réseaux en DSP, et je pense également à d'autres sujet plus techniques, dont les relations avec les bailleurs sociaux sur le service antenne, etc... il y ait une grande remise à zéro. Et également sur l'accès aux chaînes. Quand j'entends Jérôme YOMTOV dire qu'il y a un deuxième opérateur de télévision payante qui se met en place, je suis très inquiet ! Si l'idée est que le régime privilégié du câble dans l'accès aux chaînes de télévision soit étendu, il y a un problème majeur, et je ne pense pas que cela soit la vision des autres opérateurs que d'étendre ce régime dérogatoire. Il est donc très important, si l'on veut que le FTTH ait sa chance, qu'il ne souffre pas d'un désavantage dans le cadre général, fiscal, réglementaire, etc... vis-à-vis du câble.

Dernier point, qui est un discours récurrent chez nous mais je suis heureux de l'avoir entendu en partie de la bouche du ministre : nous voyons que le déploiement de la fibre va prendre du temps. Pour prendre une analogie avec les autres réseaux, de même que le TGV n'est pas arrivé dans toutes les villes au premier jour, la montée en débit avec le déploiement du VDSL au sous-répartiteur, qui est une solution qui a été retenue dans pas mal de pays en Europe, nous paraît une nécessité pour aller vite. Apporter 30 Mbit/s à 60% des foyers français, c'est possible, avec un grand plan de montée en débit qui n'est pas très coûteux - même si je vois Monsieur ROME hocher négativement la tête - et qui permet d'apporter rapidement dans des conditions économiques raisonnables beaucoup plus de débit à beaucoup de monde.

Patrick VUITTON

Alors d'une certaine manière, vous confirmez que la guerre du Très haut débit est lancée par la netteté de vos propos.

(...)